

2022

RAPPORT ANNUEL

Prévention et gestion des déchets



Rapport annuel
sur le prix et la qualité
du service public

Septembre 2023

valence
romans
AGGL



Édito

Réduire notre impact sur l'environnement, maîtriser le coût exponentiel des résidus de notre consommation, valoriser chaque fois que possible ce qui peut l'être afin de tirer le meilleur parti des ressources employées, c'est la feuille de route que nous nous sommes donnés dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Après la mise en place de la simplification du tri grâce aux importants investissements de modernisation du centre de tri des collectes sélectives MéTRIPOLIS à Portes-lès-Valence, le tonnage d'ordures ménagères résiduelles collecté a connu une baisse notable (-6,12 %).

2022 a également été employée à mettre en place un nouveau schéma de collecte : points d'apport volontaire dans de nombreuses communes, remplacement des anciens équipements par des conteneurs semi-enterrés... L'Agglo réduit l'impact environnemental du ramassage des ordures tout en garantissant aux habitants le meilleur service au meilleur coût.

Une attention particulière a également été portée à nos déchèteries où de nouvelles filières pour la collecte des radiographies et les huiles alimentaires et de vidange ont été mises en place.

Depuis le 1^{er} septembre, l'Agglo participe avec le Sytrad à l'expérimentation « Oui Pub » (autocollant à apposer sur la boîte aux lettres pour recevoir de la publicité).

Seulement 14% des foyers de l'Agglo ont fait le choix de continuer à recevoir de la publicité. Moins de papier, c'est moins de déchets.

D'autres mesures rencontrent un grand succès : en 2022, près de 2 700 foyers ont pu recevoir gratuitement de l'Agglo un composteur, participant ainsi activement à la réduction des déchets. Pour en bénéficier, il suffit d'en faire la demande sur agglae.fr.

Rendre le meilleur service à nos concitoyens tout en participant à la préservation de l'environnement par la valorisation des déchets, c'est le pari que Valence Romans Agglo relève tous les jours grâce à nos équipes que nous voudrions remercier.

Avec le remplacement progressif du matériel de collecte par des véhicules au gaz naturel, c'est un processus de fond qui s'engage. Nos succès sont collectifs car ces changements demandent la participation de chacun d'entre vous et doivent s'obtenir en veillant à maîtriser les coûts.

Les indicateurs que vous verrez dans ce rapport nous démontrent que nous sommes sur le bon chemin, pour vous, avec vous !



Geneviève Girard

Vice-présidente Qualité de vie de Valence Romans Agglo
Maire de Portes-lès-Valence



Nicolas Daragon

Président de Valence Romans Agglo
Maire de Valence

Le territoire concerné

54 COMMUNES
227 000 habitants



Sommaire

- ▼ 4 Faits marquants 2022
- ▼ 6 Indicateurs techniques de la compétence Gestion des déchets
- ▼ 18 Indicateurs financiers de la compétence Gestion des déchets
- ▼ 24 Annexes

Les indicateurs présentés dans ce rapport sont d'ordre technique et financier et concernent notamment les quantités collectées par flux de déchets, les équipements en service et les modes de valorisation et de traitement proposés. Les dépenses afférentes à la collecte et au traitement ainsi que les modalités de financement du service sont également détaillées.



Faits marquants 2022

8 nouvelles communes

équipées en conteneurs semi-enterrés pour la collecte des ordures ménagères, soit dorénavant 36 communes sur les 49 concernées (environ 9 000 habitants).

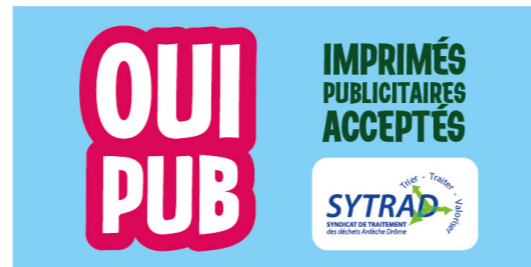


550 bacs de regroupement et 330 conteneurs d'apport volontaire lavés en 2022

Chaque année, l'Agglo procède au nettoyage, pour les ordures ménagères, de l'ensemble de ses bacs de regroupement ainsi que de la moitié de son parc de conteneurs d'apport volontaire.

Oui pub

Depuis le 1^{er} septembre, l'Agglo participe avec le Sytrad, à l'expérimentation Oui pub (autocollant à apposer sur la boîte aux lettres pour recevoir de la publicité). Seulement 14 % des foyers de l'Agglo ont fait le choix de continuer à recevoir de la publicité.



Nouvelles filières gratuites en déchèterie

Afin de bénéficier d'une collecte gratuite, l'Agglo a changé de prestataires pour les radiographies et les huiles alimentaires et minérales.

Toujours plus de collectes assurées en régie

38 communes (14 supplémentaires en 2022) sont désormais collectées en direct par des agents de l'Agglo, soit 39,6 % de la population.

Environ 2 690 foyers

ont pu bénéficier d'un composteur gratuit en 2022. Les demandes peuvent être réalisées en ligne sur agglae.fr



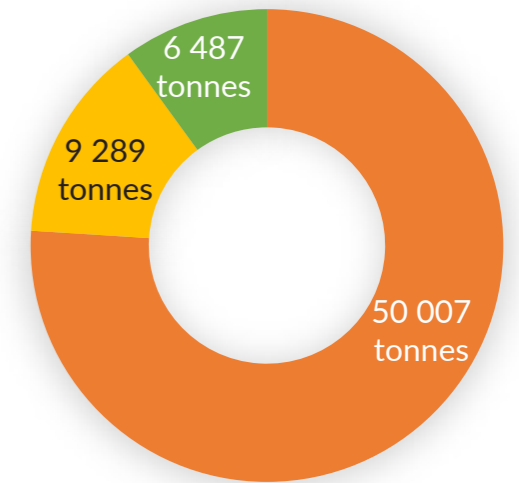
Optimiser le fonctionnement des déchèteries

L'Agglo a procédé à la caractérisation (tri manuel) de 4 bennes d'encombrants de déchèteries. Objectif : mieux connaître le contenu des bennes afin de corriger les erreurs de tri actuelles et réfléchir à l'opportunité de mettre en place de nouvelles filières.

33

dépôts de plainte relatifs aux vols, dégradations en déchèterie pour 0 condamnation.

Zoom sur les tonnages 2022



- Ordures ménagères résiduelles
- Emballages et papiers
- Verre

Plus de tri à l'Agglo aussi !

Dans le cadre de sa démarche d'éco-exemplarité, l'Agglo s'engage à plus de tri dans ses bâtiments. À ce titre, l'espace Jacques-Brel, siège de Valence Romans Agglo, a été retenu comme site pilote avant une extension progressive.

Indicateurs techniques de la compétence Gestion des déchets

Selon les dispositions de l'article L5216-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la Communauté d'agglomération exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

La collecte

La partie collecte comprend :

- ▶ la collecte des Ordures ménagères et assimilés résiduels (OMr),
- ▶ la collecte sélective des déchets recyclables,
- ▶ la gestion des déchèteries,
- ▶ la prévention des déchets,
- ▶ l'information et la sensibilisation en direction de publics divers.

Le traitement

La partie traitement de la compétence a été transférée au Sytrad (rapport d'activité en pièce jointe) :

- ▶ le traitement des Ordures ménagères et assimilés résiduels,
- ▶ le tri des déchets issus des collectes sélectives (hors verre).

Le Sytrad possède ses propres installations :

- ▶ 1 centre de tri des collectes sélectives à Portes-lès-Valence,
- ▶ 1 installation de stockage de déchets non dangereux (ISD-ND) à Saint-Sorlin-en-Valloire,
- ▶ 3 unités de valorisation énergétique et organique (Uvéor) des déchets ménagers résiduels à Beauregard-Baret, Étoile-sur-Rhône et Saint-Barthélemy-de-Vals.

La collecte en apport volontaire : environ 3 200 conteneurs en place sur le territoire tous flux confondus.



Collecte des ordures ménagères et assimilés résiduels

Les OMr désignent les déchets non recyclables. Cette fraction de déchets est déposée dans la « poubelle grise ».

Modes de gestion

La collecte des OMr s'effectue selon les secteurs :

- ▶ soit en régie pour 88 099 habitants (39 %),
 - ▶ soit en prestation pour 135 435 habitants (61 %).
- La collecte en prestation est réalisée par la société Propolys (Groupe Pizzorno Environnement).

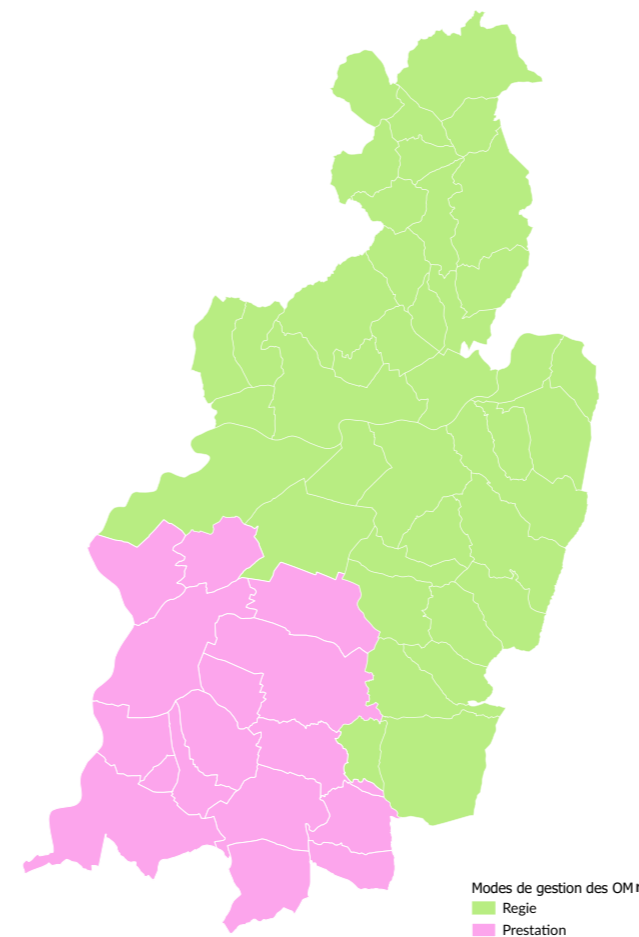
Modes de collecte

La collecte s'effectue soit en porte-à-porte soit en apport volontaire.

Pour le porte-à-porte, les bacs individuels appartiennent aux administrés alors que les bacs de regroupement sont la propriété de l'Agglo.

Pour l'apport volontaire, 65 % des conteneurs sont la propriété de l'Agglo et 35 % appartiennent à des tiers (bailleurs sociaux, copropriétés, communes...).

CARTE DES MODES DE GESTION DES OMR

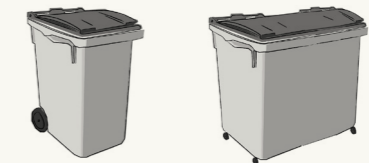


Porte-à-porte

Bacs individuels ou de regroupement

▶ 160 411 habitants

72%

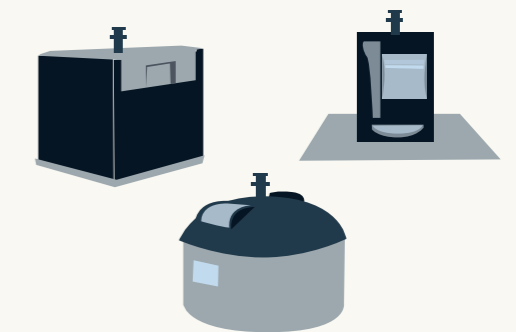


Apport volontaire

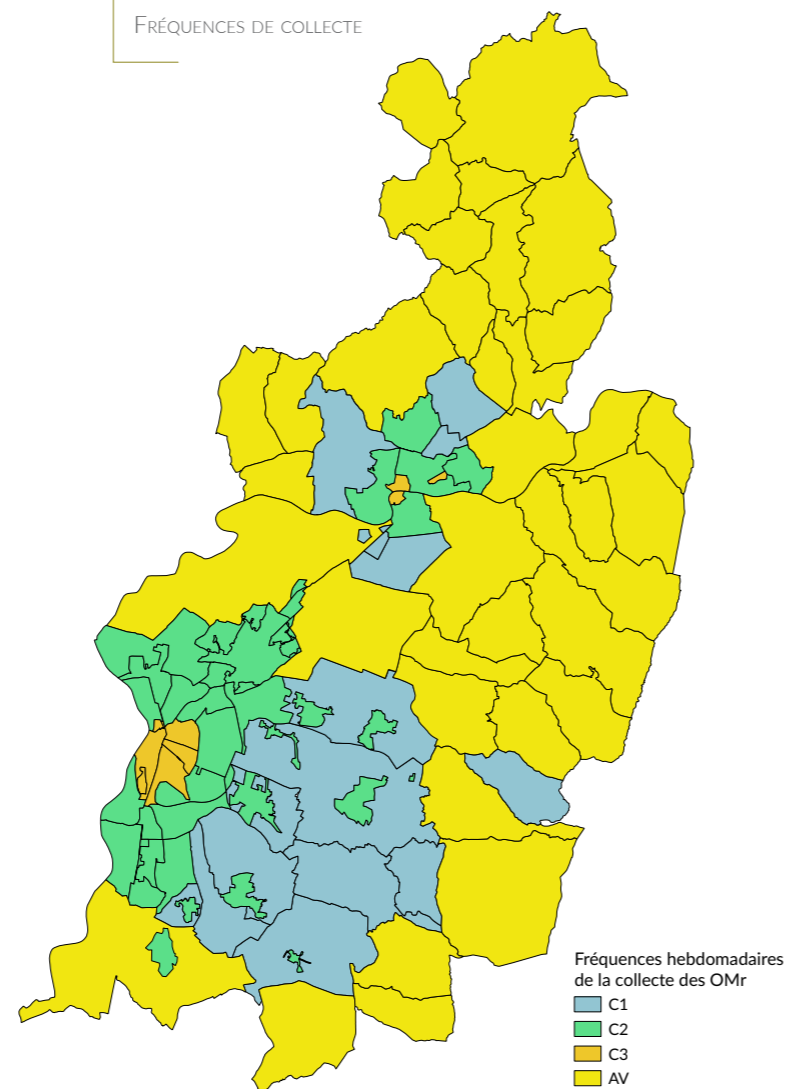
Conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés

▶ 63 123 habitants

28%



FRÉQUENCES DE COLLECTE



Fréquences de collecte

Les fréquences de collecte sont adaptées aux caractéristiques des territoires.

Eu égard aux capacités de stockage des bacs qui sont limitées en milieu urbain, il convient de collecter plus souvent.

Ainsi, les fréquences varient d'une à trois collectes par semaine.

Quant à la collecte des conteneurs d'Apport volontaire (AV), la fréquence cible est hebdomadaire et conjuguée à un objectif de non-débordement.

Tonnages collectés

Le tableau ci-dessous met en évidence une baisse significative du tonnage d'OMr due à l'impact de la conjoncture, au déploiement de l'apport volontaire, mais aussi à la poursuite des différentes actions déployées par le service prévention/sensibilisation de la direction Gestion des déchets, engendrant une modification en profondeur des comportements en matière de consommation.

ÉVOLUTION DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnage collecté	54 304	53 033	52 971	53 268	50 007
Variation du tonnage	-	- 2,34 %	- 0,12%	+ 0,56 %	- 6,12 %
Ratio en kg/hab/an	247,5	240,9	238,9	238,5	223,7
Variation du ratio	-	- 2,67 %	- 0,83%	- 0,17 %	- 6,2 %

Chiffres nationaux : 248 kg/hab/an (Source : SINOE)

Filières de traitement

Les OMr sont transportées vers les Unités de valorisation énergétique et organique (Uvéor) de Beauregard-Baret et d'Étoile-sur-Rhône. Ces Uvéor permettent de séparer le contenu de la « poubelle grise » au moyen d'une chaîne de tri mécanique et de récupérer la part organique pour en faire du compost respectant la norme NFU 44-051.

Ce compost est ensuite commercialisé et valorisé en agriculture ou en revégétalisation. Tout lot non conforme est déclassé en stabilisât et enfoui.

Évolutions à venir

L'Agglo compte poursuivre le développement de l'apport volontaire sur une partie du territoire : zone rurale, péri-urbaine et centre contraint des zones urbaines. Dans le même temps, une réflexion est engagée sur l'adéquation des fréquences de collecte en porte-à-porte aux besoins des usagers sur les zones urbaines.



Moyens humains affectés à la collecte

▶ 17 agents* en régie

▶ 43 agents* en prestation

*en Equivalent temps plein (ETP)

La collecte : environ 50 000 tonnes d'OMr collectées en 2022.



Collecte sélective des déchets recyclables

La collecte sélective est composée de deux flux :

- ▶ les emballages et papiers : emballages plastiques et métalliques, briques alimentaires, cartonnets, papiers, journaux, magazines
- ▶ le verre : bouteilles et bocaux en verre

Modes de gestion

La collecte sélective des emballages et papiers s'effectue :

- ▶ soit en régie pour 24 589 habitants (11 %)
- ▶ soit en prestation pour 198 945 habitants (89 %) par la société Propolys (Groupe Pizzorno Environnement).

La collecte du verre est réalisée en prestation sur l'ensemble du territoire par la société Minéris.

Modes de collecte

La collecte des emballages et papiers s'effectue soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire.

La collecte du verre s'effectue à 100% en apport volontaire. Pour l'apport volontaire, 97 % des conteneurs sont la propriété de l'Agglo et 3 % appartiennent à des tiers (bailleurs sociaux, copropriétés...).



+ 3,2% d'emballages et papiers collectés en 2022

Fréquences de collecte

La fréquence de collecte en porte-à-porte des emballages et papiers est de 1 passage par semaine. Pour les points d'apport volontaire, la collecte s'effectue en moyenne 1 fois tous les 15 jours.



Tonnages collectés

En 2022, la collecte du verre a stagné. Quant aux emballages et papiers, ils ont progressé de 3,2 % grâce à la simplification du geste de tri et à la densification des points d'apport volontaire dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de collecte.

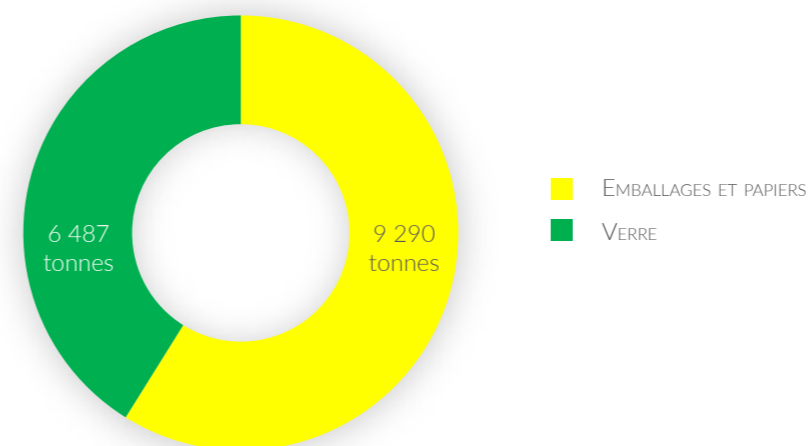
ÉVOLUTION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnage collecté*	15 054	15 393	15 079	15 495	15 777
Ratio en kg/hab/an	68,6	69,9	68	69,4	70,6

*(hors tonnages papiers collectés en déchèteries)

Chiffres nationaux : 82 kg/hab/an (source : SINOE)

RÉPARTITION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE



RÉPARTITION DES TONNAGES COLLECTÉS EN 2022 PAR MODE DE COLLECTE

	Porte-à-porte	Apport volontaire
Emballages et papiers	60 %	40 %
Verre	-	100 %

DOTATION EN CONTENEURS D'APPORT VOLONTAIRE AU 31/12/2021

	Nombre de conteneurs	Répartition
Emballages et papiers	1 439	65 %
Verre	773	35 %
Total	2 212	100 %



Moyens humains affectés à la collecte

- ▶ 5 agents* en régie
- ▶ 18 agents* en prestation

*en Equivalent temps plein (ETP)

Filières de valorisation

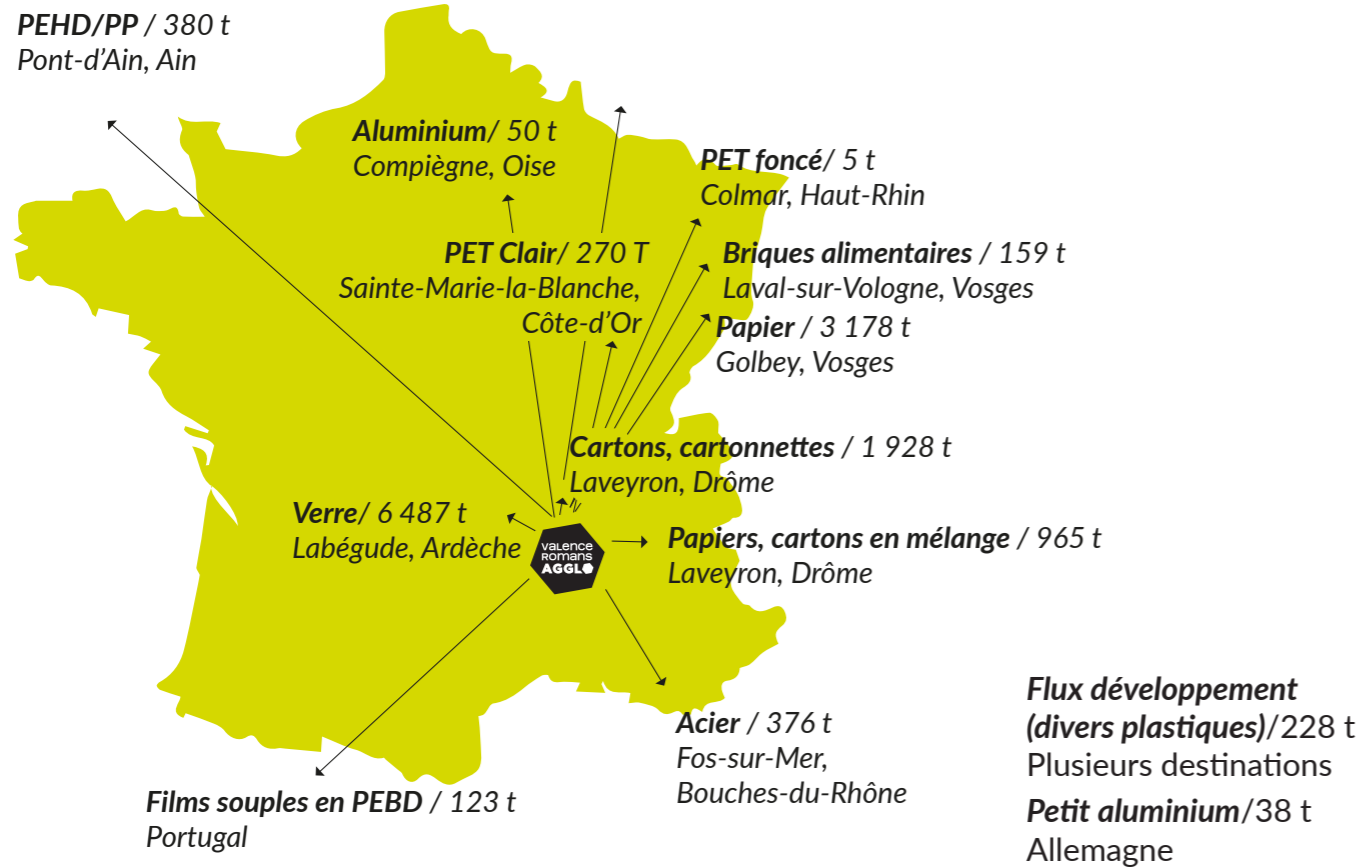
Les matériaux recyclables issus des collectes sélectives (emballages et papiers) sont transportés au centre de tri Métropolis du Sytrad à Portes-lès-Valence. Ce dernier permet de les séparer en 14 catégories avant d'être expédiés vers différentes filières de recyclage :

- ▶ Les cartons et cartonnettes : Revipac - Saïca (France)
- ▶ Les papiers : Norske Skog (France)
- ▶ Les petits papiers/cartons en mélange : Saïca (France)
- ▶ Les briques alimentaires : Revipac - Lucart (France)
- ▶ L'acier : Arcelor Mittal (France)
- ▶ L'aluminium : Regeal Affimet (France)
- ▶ Les petits aluminiums : Pyral (Allemagne)
- ▶ Le Polyéthylène téréphtalate (PET) clair : Valorplast - Plastipak Packaging (France) puis Refresco (France)
- ▶ Le PET foncé : Citéo - Freudenberg-Politex (France) + Suez RV Plastiques Atlantique (France)

- ▶ Le Polyéthylène haute densité (PEHD) et le Polypropylène (PP) : Valorplast - MPB + CPA Recyclage (France)
- ▶ Les plastiques souples (films d'emballages en Polyéthylène basse densité [PEBD]) : Valorplast (Portugal)
- ▶ Les barquettes en PET monocouche : Citéo - Wellman Reance Recyclage (France)
- ▶ Le PET opaque : Citéo - Freudenberg Performance Materials SAS (France)
- ▶ Le Polystyrène (PS) : Citéo - Vogt Plastic GmBH (Allemagne)

Le verre, quant à lui, est acheminé dans un centre de tri en vue d'une valorisation matière chez le verrier O-I France SAS à Labégude (07).

CARTE DES FILIÈRES DE VALORISATION



Évolutions à venir

Afin de poursuivre l'optimisation du service et limiter l'impact environnemental de la collecte, l'Agglo va continuer la densification de son parc de matériel.

Déchèteries

Ces équipements ont pour rôle de permettre aux habitants de l'Agglo d'évacuer dans de bonnes conditions les déchets non collectés en porte-à-porte ou en apport volontaire. Conformément au règlement intérieur, l'accès est gratuit pour les particuliers et payant pour les autres usagers. L'Agglo gère 13 déchèteries : le gardiennage est assuré en régie pour 7 sites et en prestation pour 6 sites. Le transport et le traitement des déchets sont entièrement externalisés.

CARTE DES MODES DE GESTION DES DÉCHÈTERIES

- Haut de quai régie
Bas de quai prestation (7 sites)
- Haut et bas de quai prestation (6 sites)
- Bennes mobiles (flux collectés : DEEE, DEA, ferraille, cartons, encombrants, réemploi)



Moyens humains

- ▶ 10 agents* sur 7 déchèteries gérées en régie
- ▶ 10 agents* sur 6 déchèteries gérées en prestation

*en Equivalent temps plein (ETP)

Déchets collectés et filières de traitement

DÉCHETS COLLECTÉS	TRAITEMENT	LIEUX DE TRAITEMENT
Carton	Recyclage	Sytrad puis Revipac - Saïca
Papier	Recyclage	Sytrad puis Norske Skog
Déchets verts	Compostage	Véolia (Châteaudouble) Valorsol (Bourg-de-Péage) Agriculteurs locaux
Bois	Recyclage	Valorsol (Bourg-de-Péage)
Gravats	Recyclage	Valorsol (Bourg-de-Péage)
Ferraille	Recyclage	Négométal (Romans-sur-Isère) GDE (Portes-lès-Valence)
Encombrants	Enfouissement	Véolia (Chatuzange-le-Goubet)
DEEE*	Recyclage	Filière Écosystem-Récylum
DDS**	Recyclage et valorisation	Filières dédiées en fonction du type de déchets dont filière ÉcoDDS
Pneumatiques	Recyclage	Plancher Environnement (Lavilledieu - 07)
Piles-accumulateurs	Recyclage	Corepile
Cartouches d'encre	Recyclage	Collectors (69)
Textiles	Valorisation	Emmaüs (Étoile-sur-Rhône) / Dynam'&co (Bourg-de-Péage) / Relais 42 (Pélussin - 42)
Batteries	Recyclage	Négométal (Romans-sur-Isère) GDE (Portes-lès-Valence)
Lampes-néons	Recyclage	Écosystem-Récylum / Sira (Chasse-sur-Rhône - 38)
Huiles de vidange	Recyclage	Chimirec (Étoile-sur-Rhône)
Déchets réutilisables***	Réemploi	Nouvelle'R / Emmaüs (Étoile-sur-Rhône) / Matériauthèque Atelier Libre / Roulons en ville à vélo (Valence) / À pinces et à vélo (Romans-sur-Isère) / Association des paralysés de France - APF (Valence)
DEA****	Recyclage	Filière Éco-maison

* Déchets d'équipements électriques et électroniques

** Déchets diffus spécifiques

*** Livres, vélos, vaisselle, bibelots, petit mobilier, matériaux, outillage...

**** Déchets éléments d'ameublement

Tonnages collectés

Les tonnages 2022 sont en baisse de 8,7 % par rapport à l'année 2021.

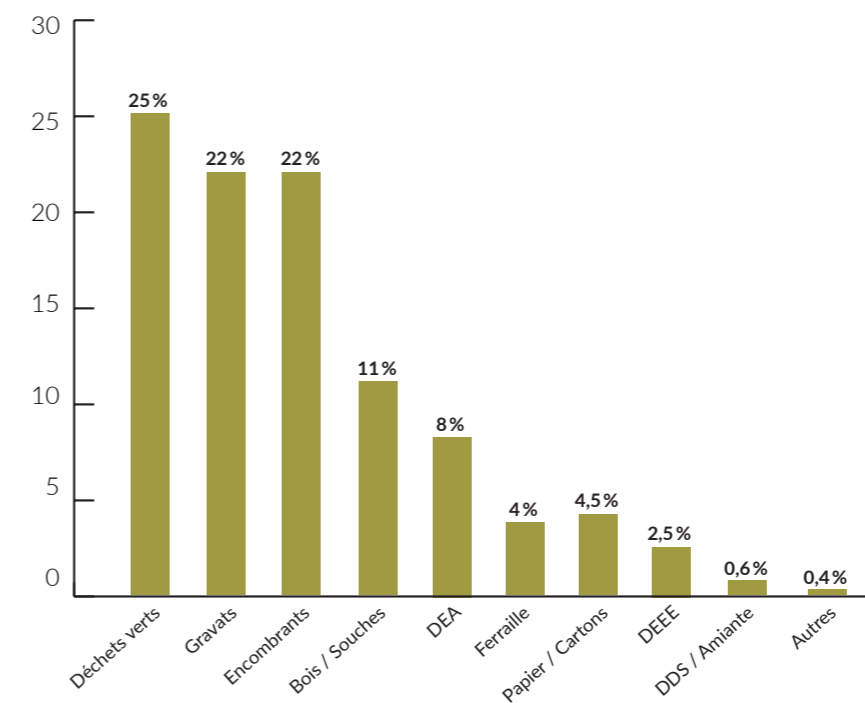
Évolutions à venir

Un diagnostic est en cours sur l'évaluation du réseau actuel afin de proposer un nouveau schéma directeur des déchèteries (sites, mode d'accueil, horaires, déchets acceptés...).

Afin de sécuriser les déchèteries qui sont sujettes aux vols et vandalisme, l'Agglo va investir dans un système de vidéosurveillance. La direction va également poursuivre le déploiement de nouvelles filières (déchets du bâtiment, articles de sport, articles de bricolage et de jardin...).

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnage collecté	54 582	56 680	55 065	58 950	53 668
Ratio en kg/hab/an	248,8	257,5	248,4	263,9	240,1

RÉPARTITION DES APPORTS EN DÉCHÈTERIES EN 2022



Déchets d'activités de soins à risques infectieux

Les Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) sont « les déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif, dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire ». L'élimination des déchets d'activités de soins est réglementée par des dispositions issues du Code

de l'environnement et du Code de la santé publique. Ces déchets sont à déposer dans les points de collecte de la filière Dastri (dastri.fr), éco-organisme agréé par les pouvoirs publics dans le cadre d'une filière à Responsabilité élargie des producteurs (Rep).

Prévention des déchets et actions de sensibilisation

Les actions de prévention visent à éviter, réduire ou retarder l'abandon de produits qui contribueront aux flux de déchets. Au niveau de l'Agglo, les principales actions 2022 ont été :

- ▶ le développement du compostage, qu'il soit individuel avec la mise à disposition gratuite de composteurs (2 686 composteurs distribués), ou collectif avec l'accompagnement de 154 sites,
- ▶ la mise en œuvre et la promotion du réemploi à travers des partenariats avec des associations du territoire. 28 tonnes d'objets ont été collectées via les 5 conteneurs réemploi (Nouvelle'R, Emmaüs Étoile-sur-Rhône, MAL et APF) et 360 tonnes de textile via les conteneurs gérés par l'Agglo (Nouvelle'R et Emmaüs Étoile-sur-Rhône). Le partenariat avec Nouvelle'R inclut également des actions de sensibilisation dans les déchèteries équipées d'un conteneur réemploi ou lors des bennes mobiles (123 permanences pour 765 usagers sensibilisés), lors d'évènements ou via des visites de leurs installations (13 visites et actions pour 220 personnes). Les associations Roulons en ville à vélo et À pincés et à vélo ont également la possibilité de récupérer des vélos dans les déchèteries de Bourg-de-Péage, Valence-le-Haut, Valence-Portes, Mours-Saint-Eusèbe et Romans-sur-Isère.

Actions de sensibilisation

Le service assure des actions de sensibilisation des exposants et du grand public lors des manifestations. À cette occasion, il dote en matériel de tri et accompagne les évènements du territoire. En 2022, une centaine de manifestations a été dotée, ce qui a permis de récupérer 44,4 tonnes de déchets recyclables. Dans le cadre de la collecte en porte-à-porte, les agents effectuent un contrôle qualité des bacs de tri avant collecte et ne vident pas les bacs pollués. Les agents de prévention/sensibilisation se rendent ensuite sur place pour expliquer les règles de tri. Ce sont 1 010 anomalies qui ont été traitées sur les différents secteurs en porte-à-porte du territoire, donnant lieu à 192 sensibilisations en direct d'habitants. Les autres personnes recevant un document explicatif du tri. Le service prévention/sensibilisation est aussi intervenu à 5 reprises sur demande d'usagers ou de bailleurs pour des actions d'explication des consignes de tri auprès de 165 personnes. Enfin, le service a réalisé 38 animations à destination du grand public sur des thèmes variés : consignes de tri, compostage, réemploi, gaspillage alimentaire...

Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés

Le tonnage global collecté, tous flux confondus, est en baisse par rapport à 2021. Il s'agit du plus faible tonnage collecté depuis 2014 (année servant de base au calcul de cet indice) alors même que la population n'a cessé d'augmenter sur cette période.

La production des déchets par habitant est la plus faible enregistrée depuis 2014. Cette baisse est due à la forte diminution des tonnages d'OMr et de déchèterie.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
En tonnes	125 090	126 461	126 371	124 918	123 940	125 106	123 115	127 713	119 452
Indice*	100	101,1	101	99,8	99	101	98,4	102,1	95,5
En kg/hab	583,1	586,6	586,0	575,0	565,0	568,3	555,3	571,8	534,4
Indice*	100	100,6	100,5	98,6	96,9	97,4	95,2	98	91,6

*produits avec une base 100 en 2014 (année de référence)



Permanence pour la distribution de composteurs individuels : 2 690 composteurs distribués en 2022.

Indicateurs financiers de la compétence Gestion des déchets

Financement

Le financement est en partie assuré par :

- ▶ la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom),
- ▶ la Redevance spéciale (RS) appliquée aux professionnels.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom)

Le calcul de la Teom est basé sur la valeur locative des logements multipliée par le taux voté par l'Agglo. Cette valeur locative est déterminée par les services fiscaux à partir de leur situation, leur nombre de pièces et leur surface. Elle est indépendante du nombre de personnes au foyer. En 2022, le taux de Teom est passé à 8,25 % contre 7,95 % en 2021. Le montant de la Teom s'élève à 26 097 765 € et contribue au financement du service.

Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (Reom)

La Reom a pris fin au 31 décembre 2021 pour les communes de Barcelonne, Châteaudouble, Combovin, Montvendre et Peyrus. Depuis, la Teom est en vigueur sur ces territoires.



La compétence est financée notamment par la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom) et la Redevance spéciale (RS).

Redevance spéciale (RS)

Depuis 2017, la RS s'applique aux établissements professionnels produisant entre 2 et 10 m³ par semaine. La signature d'une convention entre les entreprises et l'Agglo permet de contractualiser les modalités de collecte des déchets, en adéquation avec leurs besoins. Cette convention fixe le montant annuel de la RS qui est facturée 2 fois par an, en juin et en décembre. Concernant les établissements assujettis à la Teom :

- ▶ soit le montant de la RS est inférieur au montant de la Teom : la totalité de la Teom est payée par l'établissement,

- ▶ soit le montant de la RS est supérieur au montant de la Teom : l'établissement s'acquitte du montant total de la RS (Teom + reliquat).

Suite à la révision des prix, le prix unitaire est passé de 49,05 €/m³ en 2021 à 59 €/m³ en 2022.

En 2022, 68 établissements étaient soumis à la RS contre 77 en 2021, pour un montant facturé de 697 530 €, soit une augmentation de 3,9 % par rapport à 2021.

Dépenses et recettes de fonctionnement

Principaux marchés (cf. annexe n°1)



Rapport budgétaire

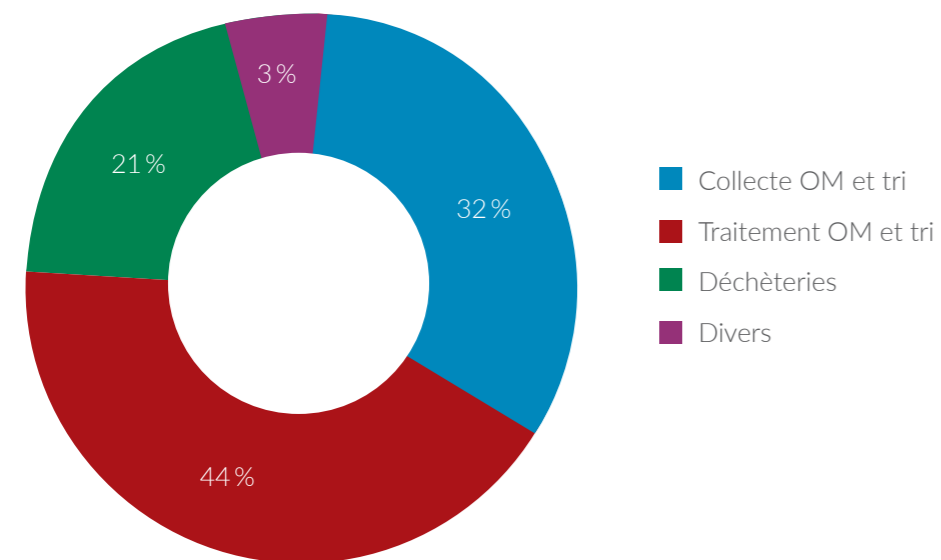
CA 2022 approuvé le 28 juin 2023 (cf. annexe n°2)

Section de fonctionnement

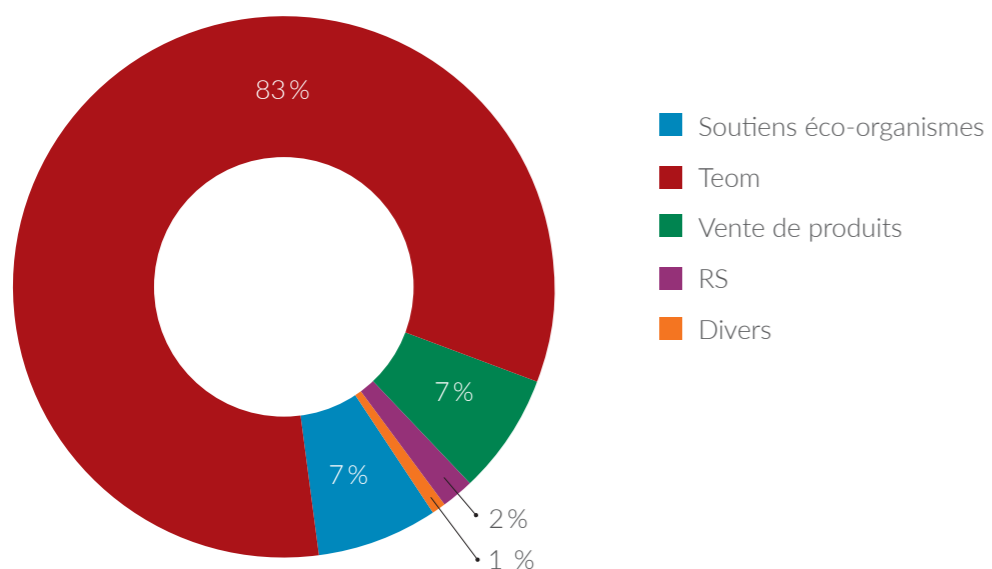
Dépenses	29 610 166 €
Recettes	31 330 620 €
RÉSULTAT 2022	1 720 454 €

Répartition des dépenses de fonctionnement 29 610 166 € TTC

soit un coût par habitant de 132 € pour 534 kg/hab/an de déchets produits



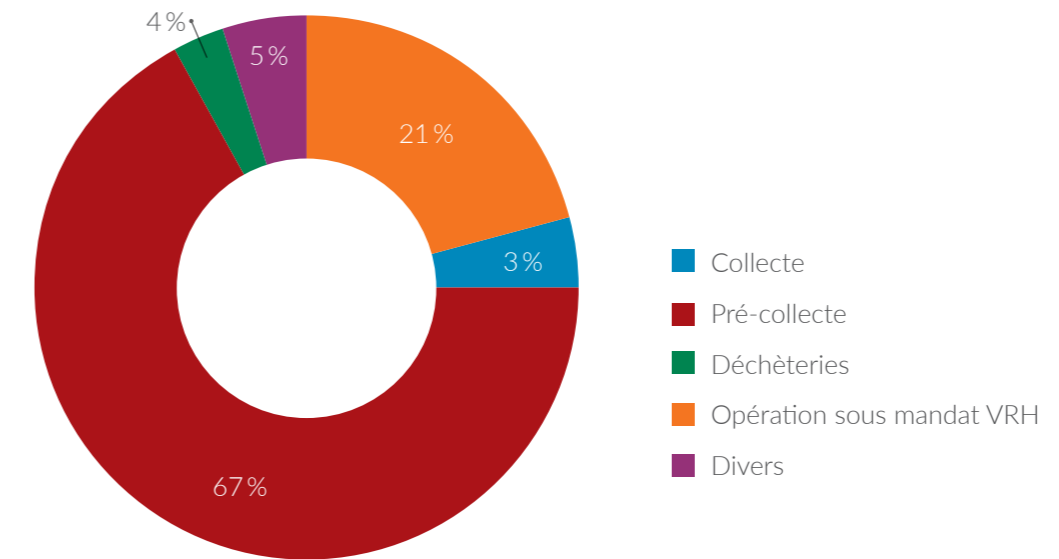
Répartition des recettes de fonctionnement 31 330 620 € TTC



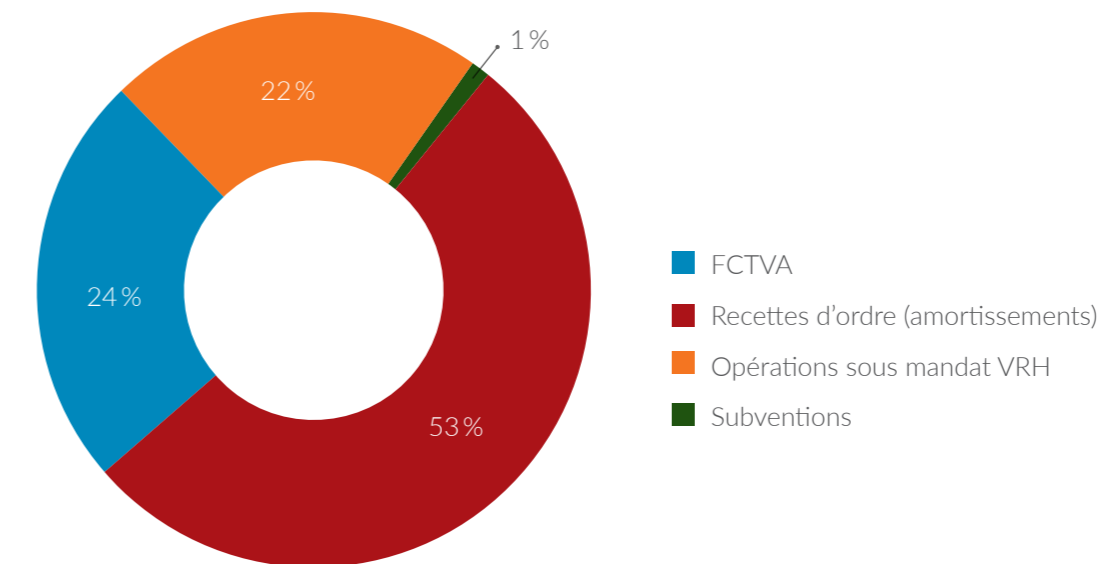
Section d'investissement

Dépenses	2 734 576 €
Recettes	2 683 970 €
RÉSULTAT 2022	- 50 606 €

Répartition des dépenses d'investissement 2 734 576 € TTC



Répartition des recettes d'investissement 2 683 970 € TTC



Montant détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du Code de l'environnement (cf. annexe n°3).

Coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets

Le coût aidé correspond au coût restant à la charge de la collectivité calculé selon la méthode ComptaCoût® conçue par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

Il est obtenu en retranchant du coût complet (ensemble des charges qui incombent à la collectivité en matière de collecte, traitement de déchets...) les recettes suivantes :

- ▶ les produits à caractère industriel (ventes de matériaux),
- ▶ les soutiens apportés par les sociétés agréées (Citéo...),
- ▶ et les aides reçues.

Suite à l'analyse des données présentées ci-dessous, il est constaté une légère augmentation de 1,5 % du coût aidé sur 2022 due notamment à l'augmentation des coûts complets (révisions des prix, amortissement des conteneurs, tonnages...). Cette hausse a été toutefois en partie compensée par l'augmentation des recettes (soutiens et ventes de matériaux).

Tous flux confondus (HT)*

Année	2020	2021	2022
Coût aidé	22 176 400 €	21 751 427 €	21 907 398 €
Coût aidé / habitant	96,59 €	94,74 €	98 €
Coût aidé / tonne	200,19 €	193,59 €	183,4 €

OMr (HT)

Année	2020	2021	2022
Coût aidé	15 477 961 €	15 426 331 €	15 177 817 €
Coût aidé / habitant	67,42 €	67,34 €	67,90 €
Coût aidé / tonne	292,2 €	290,28 €	303,51 €

Emballages et papiers (HT)

Année	2020	2021	2022
Coût aidé	1 536 300 €	1 621 189 €	1 659 147 €
Coût aidé / habitant	6,69 €	7,06 €	7,42 €
Coût aidé / tonne	178,02 €	180,47 €	178,61 €

Verre (HT)

Année	2020	2021	2022
Coût aidé	161 495 €	165 567 €	243 966 €
Coût aidé / habitant	0,7 €	0,72 €	1,09 €
Coût aidé / tonne	25,04 €	25,5 €	37,61 €

Déchèterie (HT)

Année	2020	2021	2022
Coût aidé	5 000 644 €	4 502 340 €	4 826 467 €
Coût aidé / habitant	21,78 €	19,61 €	21,59 €
Coût aidé / tonne	117,03 €	98,94 €	89,93 €





Annexe 1

Principaux marchés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Collecte des ordures ménagères et assimilés résiduels en porte-à-porte et en apport volontaire

PRESTATAIRES	Coût total à l'année TTC
Morin Jean-Claude et Fils	109 072 €
Propolys	4 034 404 €
TOTAL	4 143 476 €

Collecte des emballages/papiers et du verre

PRESTATAIRE EMBALLAGES/PAPIERS	Coût total à l'année TTC
Propolys	1 795 465 €

PRESTATAIRE VERRE	Coût total à l'année TTC
Minéris	385 231 €

Collecte et traitement des déchets des déchèteries

PRESTATAIRES	PRESTATIONS	Coût total à l'année TTC
Tredi	Collecte et traitement des DDS	163 171 €
Valorsol	Collecte et traitement amiante	9 907 €
Onyx Ara	Permanence DDS	14 000 €
Valorsol	Collecte et traitement encombrants, déchets verts, gravats...	1 615 490 €
Jardins de la Drôme	Poussage, broyage et criblage des déchets verts	120 693 €
TOTAL		1 923 261 €

Gestion et exploitation des déchèteries (DDS et déchèteries)

PRESTATAIRE	SITES	Coût total à l'année TTC
Onyx Auvergne-Rhône-Alpes	Beaumont-lès-Valence	276 116 €
	Bourg-lès-Valence	655 740 €
	Étoile-sur-Rhône	260 284 €
	Montvendre	421 620 €
	Valence-Portes	856 885 €
	Valence-le-Haut	520 888 €
TOTAL		2 991 533 €



Annexe 2

Rapport budgétaire (CA 2022 approuvé le 28 juin 2023)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'élève en dépenses à 29 610 166 €.

CHAPITRE	SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES	DÉPENSES NETTES
011	Charges à caractère général	12 106 548 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 817 391 €
042	Opération ordre, de transfert entre sections	1 420 162 €
65	Autres charges de gestion courante	13 236 059 €
66	Charges financières	14 081 €
67	Charges exceptionnelles	15 925 €
TOTAL	DÉPENSES RÉELLES	29 610 166 €

Elle comprend notamment :

La contribution aux organismes de regroupement (provisions Sytrad)	13 001 664 €
Les contrats de prestations de service	11 293 299 €
Les fluides (énergie et électricité, combustibles, carburants)	293 063 €
L'entretien des terrains, bâtiments, voies, matériel roulant et autres	206 792 €
Les fournitures (entretien, petits équipements, vêtement de travail...)	74 253 €
Les frais liés à la communication	30 655 €

Elle s'élève en recettes à 31 330 620 €.

CHAPITRE	SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	RECETTES NETTES
013	Atténuations de charges	3 590 €
042	Opération d'ordre, de transfert entre sections	1 632 €
70	Produits de service	2 913 951 €
73	Impôts et taxes	26 097 765 €
74	Dotations et participations	2 250 784 €
75	Autres produits de gestion courante	19 802 €
77	Produits exceptionnels	43 096 €
TOTAL	RECETTES RÉELLES	31 330 620 €

Elle comprend notamment :

La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom)	26 097 765 €
Les soutiens et participations : Citéo, Ocad3e, Éco-Mobilier...	2 245 166 €
La vente de produits (verre, cartons, ferrailles...)	2 108 013 €
La Redevance spéciale (RS)	697 530 €

Section de fonctionnement

Dépenses	29 610 166 €
Recettes	31 330 620 €
RÉSULTAT 2022	1 720 454 €

Annexe 2 suite

Rapport budgétaire - suite

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'élève en dépenses à 2 734 576 €.

CHAPITRE	SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES	DÉPENSES NETTES
16	Emprunts, dettes assimilés	36 939 €
20	Immobilisations incorporelles	1 728 €
204	Subventions d'équipements versées	201 €
21	Immobilisations corporelles	2 018 147 €
23	Immobilisations en cours	92 782 €
4581	Opérations sous mandat	583 147 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 632 €
TOTAL	DÉPENSES RÉELLES	2 734 576 €

Elle comprend notamment :

Matériel de transport (véhicules utilitaires, véhicules légers...)	72 083 €
Achat de bacs et de conteneurs (conteneurs d'AV dont génie civil, composteurs)	1 840 918 €
Aménagement de déchèteries + dépôt de collecte	92 782 €
Opération sous mandat VRH (remplacement conteneurs enterrés)	583 147 €

Elle s'élève en recettes à 2 683 970 €.

CHAPITRE	SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES	RECETTES NETTES
10	Dotations, fonds divers et réserves	639 649 €
13	Subventions d'investissement	31 659 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 420 162 €
4582	Opérations sous mandat	592 500 €
TOTAL	RECETTES RÉELLES	2 683 970 €

Elle comprend :

Amortissements	1 420 162 €
FCTVA	639 649 €
Opération sous mandat VRH (remplacement conteneurs enterrés)	592 500 €

Section d'investissement

Dépenses	2 734 576 €
Recettes	2 683 970 €
RÉSULTAT 2022	- 50 606 €

Annexe 3

Montant détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation par flux de déchets

Détail des soutiens financiers reversés par les éco-organismes (filiales Rep)

STRUCTURES	FLUX DE DÉCHETS CONCERNÉS			TOTAL
	OMr	Tri	Déchèteries	
Citéo	41 792 €	1 901 723 €	231 850 €	2 175 365 €
Éco-mobilier	-	-	112 809 €	112 809 €
Ocad3e	-	-	98 444 €	98 444 €
Eco-DDS	-	-	17 388 €	17 388 €
TOTAL	41 792 €	1 901 723 €	460 491 €	2 404 006 €
AFFECTATION EN %	2	79	19	100

Détail des ventes de produits

STRUCTURES	FLUX DE DÉCHETS CONCERNÉS			TOTAL
	OMr	Tri	Déchèteries	
Sytrad	-	1 762 710 €	336 839 €	2 099 549 €
Négométal	-	637 €	17 171 €	17 808 €
O-I France SAS	-	178 369 €	-	178 369 €
Valorsol	-	-	224 571 €	224 571 €
Veolia	-	-	146 216 €	146 216 €
NPPM	12 433 €	-	-	12 433 €
TOTAL	12 433 €	1 941 716 €	724 797 €	2 678 946 €
AFFECTATION EN %	0,5	72,5	27	100



Valence Romans Agglo
1, place Jacques-Brel
CS 30125
26905 Valence Cedex 9

valenceromansagglo.fr

